

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 24 novembre 2021 à 19h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

BECKER Patrick	MEDVES Jean-François
COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland
LUCCHINI Marc	BAUR Denis
MELEO Guy	FEUVRIER Alieth
POUGET Clémence	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	MATHIEU Bertrand
SCHITZ Denis	PARPETTE Jerry
SCHULTZ Laurent	RECH Serge
VEINNANT Bernard	FATTORELLI Viviane
ZIEGLER Damien	GUERMANN Bernard
BEY Michèle	PHILIPPE Lionel
CORAZZA Jean-Luc	SEGURA Olivier
HATRI Aïcha	SCHIVRE Marc
HOLSENBURGER Alexandre	TACCONI Pierre
JURCZAK Serge	

Procurations :

SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
ROBINET David	a donné procuration à	PARPETTE Jerry
FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier
WEIS Mathieu	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
PAQUET Michel	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	TACCONI Pierre
DEUTSCH André	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
HERGAT Michel	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	COLIN Jean-Marie
ACKER Christine	a donné procuration à	LORENTZ Maurice
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha

Absents excusés :

VETZEL Caroline	ZENNER Bernard	BARRILARO Jérémy	GRILLO Marie
ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle		

Absents non excusés :

ANDRE René	WATRIN Audrey	TSCHIRSCH Laurent	REBSTOCK-PINNA Alexandra
LOPICO Aurélie	SCHUTZ Sylvie	FERRERO Marc	
ABATE Patrick	BRUSCO Stéphane	HERFELD Marie-Laurence	

La séance débute à 19h32.

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 14
Absents : 16

Pendant le point 10 :

Départ de Monsieur SCHITZ Denis pendant le point 10.

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 14
Absents : 17

La séance se termine à 21h31.

Assistaient en outre :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale du SMiTU

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint du SMiTU

DIMEL Sébastien, Directeur des Finances du SMiTU

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique du SMiTU

SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDU et Citézen du SMiTU

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing du SMiTU

PAX Guillaume, Assistant de Direction du SMiTU

SCHMIDT Matthieu, Assistant Financier du SMiTU

**POINT 9 – DELIBERATION N°2021/I-71 - RAPPORT D'OBSERVATIONS
DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – GRAND EST**

Vu le Code des juridictions financières et notamment ses articles L211-3 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Chambre régionale des comptes - Grand Est a procédé au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion du Syndicat pour les exercices 2013 à 2019 ;

Considérant que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du Président du SMiTU et de ses prédécesseurs a été communiqué au Syndicat le 12 octobre 2021 ;

Considérant que ce rapport doit être communiqué à l'assemblée délibérante et donner lieu à un débat.

Il est proposé au Comité Syndical :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Grand Est sur la gestion du Syndicat mixte des transports urbains (SMiTU) Thionville Fensch concernant les exercices 2013 à 2019, ainsi que les réponses qui y ont été apportées ;
- de prendre acte de la tenue du débat ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à réaliser les formalités qui s'avèreraient nécessaires et de signer les documents y afférents.

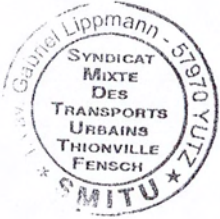
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Grand Est sur la gestion du Syndicat mixte des transports urbains (SMiTU) Thionville Fensch concernant les exercices 2013 à 2019, ainsi que les réponses qui y ont été apportées ;
- de prendre acte de la tenue du débat ;
- d'autoriser le Président du SMiTU à réaliser les formalités qui s'avèreraient nécessaires et de signer les documents y afférents.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 25 novembre 2021

Le Président,



Roger SCHREIBER